

LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

UN ALLIÉ
DE CHOIX

MODIFICATIONS TARIFAIRES DÉTAILLÉES 2017-2018

Québec 

MODIFICATIONS TARIFAIRES DÉTAILLÉES 2017-2018

Services en technologies de l'information

PRODUITS ET SERVICES	DÉTAIL DES MODIFICATIONS DE TARIFS
Gestion du poste de travail bureautique	<p>Ajout de 2 nouveaux types d'appareil portables, entraînant un mode de tarification selon l'appareil :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ordinateur fixe : 1 800 \$/année (150 \$/mois) ▶ Ordinateur portatif : 1 900 \$/année (158,33 \$/mois) ▶ Ordinateur portatif Ultrabook (nouveau) : 1 925 \$/année (160,42 \$/mois) ▶ Ordinateur portatif hybride (nouveau) : 2 025 \$/année (168,75 \$/mois) <p>Ajout d'une pénalité en cas de perte ou de vol : facturation de 4 mois (au tarif mensuel) selon le tarif de l'appareil perdu ou volé</p>
Location de sites RENIR	Hausse des tarifs de 3 %
Produits bureautiques spécifiques	<p>Simplification de la facturation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le coût d'acquisition inclut maintenant les frais de services, de livraison, d'installation et d'administration. ▶ Le coût d'acquisition est donc majoré de 10 %. <p>Ajout d'un tarif pour les moniteurs supplémentaires : 40,70 \$/année (3,39 \$/mois)</p>
Traitement et stockage de données	<p>Officialisation des tarifs et de la facturation selon la consommation réelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Capacité de traitement alloué : <ul style="list-style-type: none"> • Traitement Windows ou Linux : 2 900 \$/ÉPS/année ▶ Capacité de stockage alloué : <ul style="list-style-type: none"> • Gigaoctet : 8,75 \$/Go alloué/année

MODIFICATIONS TARIFAIRES DÉTAILLÉES 2017-2018

Services en technologies de l'information

PRODUITS ET SERVICES	DÉTAIL DES MODIFICATIONS DE TARIFS
Transfert sécurisé de fichiers (TSF)	<p>Changement d'un mode de facturation forfaitaire à un mode basé sur la consommation réelle</p> <p>Tarification de récurrence pour l'utilisation du service :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Flux : 9 \$/Go mensuel▶ Licences :<ul style="list-style-type: none">• Abolition des frais d'installation pour toutes les licences• Nouveaux tarifs annuels* pour chaque licence :<ul style="list-style-type: none">• Synchrony Transfer (CFT) : diminution de la tarification de 524 \$ à 286 \$• Synchrony Gateway (GW) : diminution de la tarification de 1 078 \$ à 925 \$• Synchrony Gateway – Option Secure relay (XRS) : augmentation de 712 \$ à 925 \$• Synchrony Gateway – Option EDIINT (AS2) : diminution de 6 698 \$ à 4 906 \$ <p>*Coût du contrat d'entretien</p> <p>Abolition des tarifs de retrait d'un flux ou du service</p> <p>Ajout d'un tarif annuel de base de 2 500 \$</p>